Le quat' pages de Boisemont
www.ville-boisemont.fr N° 34 / Juin 2015

Edito

Comme la plupart des collectivités locales, la commune a restreint ses dépenses d'investissement, car les aides financières des partenaires institutionnels sont en nette régression, voire nulles.

Le budget a été voté sans augmentation des impôts locaux et il est à souligner que le seul emprunt en cours concerne les logements locatifs sociaux, dont les loyers couvrent intégralement le paiement des annuités.

Les travaux de voirie envisagés s'inscrivent dans la démarche de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Ce sera le cas du trottoir de la rue de la Mairie et de la Grande Rue ainsi que la rue de l'Eglise.

Il est prévu également la réfection complète de l'installation électrique de l'église et de son chauffage. Les offices religieux bénéficieront d'un meilleur confort. Les musiciens et les choristes apprécieront davantage ce lieu à l'acoustique exceptionnelle.

Ces travaux de réfection sont financés avec le concours de Monsieur le Député Dominique Lefebvre sur son enveloppe parlementaire. Nous le remercions chaleureusement.

Autres grands sujets en cours dont vous trouverez les informations dans ce 4' Pages : la modification simplifiée du plan local d'urbanisme et la transformation de la ZPPAUP en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).
Ces procédures feront l'objet de réunions et d'enquêtes publiques dont les dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des études.

Enfin, je ne peux pas passer sous silence des comportements et des demandes abusives de certains Boisemontais qui perturbent gravement le service public et minent la santé du personnel communal. Il est grand temps que cela cesse.

J'espère que les activités proposées par le Comité des Fêtes, toujours très actif, apporteront à tous des moments de convivialité et de joie.

Je vous souhaite un bon été à Boisemont ou ailleurs.

Très cordialement.

Jean Claude Wanner

BOISEMONT EN BREF

Autour du jardin

C'est le mercredi matin que les bacs jaunes et les sacs de déchets verts sont ramassés. Ils doivent donc être déposés le mardi sur la voie publique et non le week-end.
Nous vous rappelons que les tondeuses et autres engins bruyants ne sont autorisés le dimanche que de 16h à 18h.

Recensement 2015

Un retour rapide sur le recensement de la population qui s'est déroulé dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2015 : grâce à la participation de tous les habitants, tous les logements de la commune ont pu être recensés, sauf un.
A noter que nous sommes une commune connectée puisque le taux de participation sur Internet a été légèrement supérieur à 75 %.
Pour mémoire, les données collectées sont directement transmises à l'INSEE qui les utilise pour différentes études statistiques. En ce qui nous concerne directement, cela a permis de mettre à jour le nombre exact d'habitants de la commune : nous sommes 768 Boisemontais selon les chiffres publiés courant mai 2015. Ces données sont utilisées par l'Etat pour calculer les dotations de fonctionnement accordées aux communes.
Merci à tous pour votre participation et en particulier à notre agent recenseur, Maryvonne de Sousa, grâce à qui ce recensement a été un succès.

Les travaux dans la commune

Le Conseil Municipal a inscrit les travaux suivants au budget d'investissement 2015 :
- la restauration de trottoirs Grande Rue et rue de la Mairie,
- la réfection de la rue du Gros Orme,
- la réfection de la rue de l'Eglise,
- l'enfouissement des réseaux de la rue de la Garenne et de la rue des Chênes (en partie)
- la réfection complète des équipements électriques et du chauffage de l'église.

Ces divers travaux pourront débuter dès cet automne pour un achèvement au printemps 2016.

PAGE 1 Edito Boisemont en bref
PAGE 2 Finances 2015 Jugements rendus Le PLU
PAGE 3 L'école Le BTL Le saviez vous
PAGE 4 AVAP
PAGE 5 Conseils municipaux
PAGE 6 Le Comité des Fêtes Canicule

FINANCES 2015

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015 de la commune le 10 avril dernier. Préalablement, le compte administratif 2014 (traduction comptable de l'action menée en 2014) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale.

Le budget 2015 a donc été préparé en reprenant les résultats de l'exercice précédent dont notamment un excédent de 418 910.95 €.

Il se présente en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses et Recettes à hauteur de	1 078 630.00 €
Section d'Investissement :	
Dépenses et Recettes à hauteur de	824 296.58 €

En matière de fiscalité, et malgré les mesures restrictives appliquées aux dotations de l'Etat, la commune a souhaité maintenir cette année encore les mêmes taux d'imposition.

Pour mémoire :

Taxe Habitation	10.13 %
Taxe Foncière	10.14 %
Taxe Foncier Non Bâti	36.13 %

La dette actuelle est quasiment nulle. Le seul emprunt en cours se rapporte aux travaux de création des logements locatifs communaux de la rue Maurice Fouquet. Le remboursement de l'annuité s'élevant en 2015 à 14 587.00 € est totalement couvert par les loyers encaissés.

Le budget prévoit en investissement un certain nombre de travaux qui seront réalisés dans le courant de l'année : réfection de trottoirs, réaménagement de l'accueil de la mairie, de la cuisine de l'école, création de logements dans les bâtiments du Château, remise en état du système de chauffage de l'église (grâce à une subvention parlementaire) par exemple.

En conclusion les finances de la commune sont parfaitement saines, ce qui a été confirmé par les services du Trésor Public chargés de contrôler les budgets locaux, et permettent cette année encore de réaliser un certain nombre d'investissements tout en conservant une fiscalité maîtrisée.

JUGEMENTS RENDUS

Par deux jugements rendus le 24 mars 2015, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a rejeté comme étant infondés, les recours présentés par Monsieur et Madame Lainée qui demandaient l'annulation d'un arrêté du Maire du 11 janvier 2013 d'alignement individuel et de la délibération du 5 juillet 2013 par laquelle le Conseil Municipal, après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, a fixé le plan d'alignement des rues de la Mairie et Maurice Fouquet.

Le Tribunal a considéré qu'aucun des moyens invoqués par les requérants, qui avaient cru devoir contester la légalité de ces actes, n'était pertinent.

Il a notamment jugé dans la première procédure que M. et Mme Lainée n'établissaient aucunement que *« l'alignement individuel réalisé par l'arrêté litigieux ne correspondrait pas aux limites réelles de la voie publique »* et qu'ils n'étaient pas *« fondés à soutenir que le Maire de Boisemont, en prenant l'arrêté attaqué, aurait porté atteinte à leur droit de propriété et aurait commis une erreur de droit en s'appuyant sur la limite de fait de la clôture sans se référer au plan cadastral »*, plan du reste imprécis et erroné dont les juges administratifs ont confirmé l'absence de toute valeur probatoire.

Dans la seconde instance, il a rejeté l'ensemble des arguments invoqués par les requérants qui se prétendaient illégitimement propriétaires d'une bande de terrain jouxtant leur propriété alors que celle-ci est incontestablement incorporée dans le domaine public et a toujours été entretenue par la commune.

Le Tribunal a considéré que les éléments soulevés à l'appui de leur revendication étaient dépourvus de toute valeur ou de toute portée et que dès lors le moyen tiré de ce que la commune aurait illégalement intégré ladite bande au domaine public devait être écarté.

Le Tribunal a également condamné les époux Lainée à verser à la commune de Boisemont la somme totale de 2 500 € au titre des frais de procédure que celle-ci a dû exposer dans le cadre de ces contentieux.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de BOISEMONT a été approuvé le 1er juillet 2005 et modifié le 30 novembre 2012.

En vertu de l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme (modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 – art.158), la commune a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vigueur afin :

- d'ajuster certains aspects du règlement et de ses annexes aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR,

- de rectifier quelques préconisations règlementaires qui s'avèrent mal adaptées,

- de réactualiser les articles du Code de l'Urbanisme cités.

Ces évolutions du dossier PLU ne concernent que des ajustements mineurs qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable.

Consultation du dossier en Maire du 1er au 30 septembre 2015.

QUELQUES NOUVELLES DE L'ECOLE

Que s'est-il passé à l'école depuis le mois de janvier ?
Les écoliers semblent s'être habitués à leurs nouveaux horaires, deux séquences dans la journée : 9h-12h et 14h-16h30 plus la demie journée du mercredi. La semaine semble un peu longue, mais heureusement, la piscine apporte le vendredi matin une petite touche d'exception et l'après-midi est raccourcie d'une heure.

Les élèves du CE2 au CM2 ont repris avec enthousiasme les séances de tennis offertes chaque année par la municipalité avec Sylvie Henderson, professeur du club de tennis tous les mardis après-midi des mois de mai et juin.

Cette année est d'ailleurs inscrite sous le signe du sport puisque lundi 8 juin, une rencontre sportive a réuni les élèves de l'école de Boisemont et ceux de l'école Louis Bourgeois à Menucourt (en tout 139 enfants) sur le parc paysager. Toute la journée, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans les 6 disciplines proposées : saut en longueur, relais vitesse, saut de haies, lancer de poids, parcours sportif et jeu des déménageurs. Des médailles et un grand goûter ont récompensé les sportifs.
Depuis quelques semaines, les élèves d'élémentaire s'exerçaient également aux percussions sous la conduite d'Aurélien Lhoste (musicien à Boisemont). A l'école, pas de batteries, de caisses claires ou de cymbales, mais des ustensiles plus basiques détournés de leur usage habituel : bidons plastiques, fûts métalliques, poubelles, boîtes de conserve qui sont joyeusement martelés par les baguettes des musiciens en herbe (c'est ce que l'on appelle des percussions urbaines) . Là, il s'agissait de recréer l'atmosphère musicale d'un conte classique : Les musiciens de Brême. Tous les parents étaient conviés au spectacle qui a eu lieu vendredi 19 juin. Ce fut une belle réussite des enfants et de leur enseignant.

Quelques petites nouvelles également des trois «poulettes» de l'école, qui continuent d'être le centre d'attraction à la récréation. Elles sont devenues de vrai doudous pour les enfants qui les caressent, les font sortir et les considèrent comme de véritables animaux domestiques. Elles ont un sort que leur envierait nombre de leurs congénères !

Voilà, les vacances sont à nouveau là et l'école est redevenue silencieuse pour quelques semaines.

BOISEMONT TENNIS LOISIRS

Le BTL récompensé par la Ligue de Tennis du Val d'Oise : le club de tennis de Boisemont s'est vu remettre, lors de la dernière A.G. de la Ligue, le 1er prix du Trophée du Développement dans la catégorie des clubs de moins de 39 adhérents.

De nombreux critères étaient retenus avec, entre autres, l'augmentation de nombre d'adhérents comparé à l'année précédente et la mise en place de propositions tarifaires attractives pour favoriser le tennis en famille. Bravo aux membres du bureau et au professeur pour leur fidèle engagement.

Le tournoi de la fête du club a eu lieu le vendredi 26 juin au soir avec un diner partagé et la remise des récompenses.

Parmi les projets en réflexion dès septembre : des cours de tennis en anglais. Une réunion d'information sera organisée en juillet dont la date sera communiquée par voie d'affichage et dans les boites aux lettres.

Bon été à tous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe à Vauréal une association dynamique ouverte à toute personne âgée de 50 ans et plus qui souhaite pratiquer une activité physique dans une ambiance très conviviale.

C'est la Retraite Sportive du Club de l'Hautil (R.S.C.H.)
Pour rester sportif et cultivé, un éventail d'animations physiques et culturelles s'offre à vous : gymnastique, aquagym, danse, chorale, sophrologie, yoga, Qi-Gong, randonnées, marche nordique, tennis de table, pétanque, sorties et jeux culturels, séjours.
Vous serez encadrés ou accompagnés par des professionnels ou des bénévoles qui vous feront apprécier les activités choisies.

Inscriptions 2015/2016 :
Samedi 5 septembre - Journée des Associations :
- au gymnase des Toupets à Vauréal
- au COSEC de Menucourt
Du 1er au 30 septembre 2015 :
Tous les mardis et mercredis de 10 h à 12 h.
La Maison des Jours Heureux (près du Cœur Battant)
2 bis, rue des Jours Heureux - Vauréal
http://retraite.spor.hautil.free.fr/

INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP DE BOISEMONT EN AVAP

La commune de Boisemont a adopté, le 4 février 2000, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui a été approuvée le 17 mars 2000 par le Préfet de Région. Celle-ci s'applique sur l'ensemble de son territoire.

Transformation de la ZPPAUP en AVAP (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », institue les AVAP en remplacement des ZPPAUP. Les AVAP, dispositif qui reste proche de celui des ZPPAUP, a pour but de faire évoluer ces dernières pour en améliorer certains aspects :

- meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et du développement durable,
- meilleure concertation avec la population,
- meilleure coordination avec le Plan Local d'Urbanisme,
- plus grande précision des règles,
- modification des procédures d'instruction et de recours contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les ZPPAUP mises en place avant la date d'entrée en vigueur de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 continuent à produire leurs effets de droit jusqu'à ce que s'y substituent les AVAP. La loi du 12 juillet 2010 avait initialement prévu que cette substitution devait être effective au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de son entrée en vigueur, soit le 14 juillet 2015. La loi 2014-366 « ALUR » du 24 mars 2014 a prorogé cette échéance d'un an (article 162 de la loi).

Les objectifs de l'AVAP de Boisemont

La commune souhaite maintenir sur son territoire, après le 14 juillet 2016, une servitude d'utilité publique, de protection forte et adaptée à la qualité de son patrimoine architectural, urbain et paysager, en prescrivant la mise à l'étude d'une AVAP.

Elle désire également profiter de l'obligation de mise en révision de la ZPPAUP et de sa transformation en AVAP pour adapter les règles actuellement applicables au sein de la ZPPAUP, qui se révèlent parfois imprécises et pour permettre l'établissement de projets d'architecture cohérente au regard du patrimoine communal et des lois et règlements en vigueur, tout en permettant la réalisation de projets de renouvellement urbain.

La commune souhaite également mettre en conformité la servitude de ZPPAUP actuelle avec les nouvelles dispositions du Code du patrimoine, issues de la loi susvisée, en prévoyant des règles relatives à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergies qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux

À l'instar de la ZPPAUP, l'objet central de l'AVAP doit porter sur le patrimoine culturel et ses objectifs pour la préservation et la mise en valeur de celui-ci.

Elle a pour ambition de favoriser la requalification du bâti et du non bâti dans le respect de son caractère patrimonial et en liaison avec les objectifs du développement durable.

Les points essentiels

Ce qui change avec l'AVAP :

- la prise en compte des objectifs de développement durable
- associer les habitants à travers une concertation
- une commission locale qui est l'organe consultatif permanent de l'AVAP

Ce qui perdure avec la ZPPAUP actuelle :

- les autorisations d'urbanisme situées dans le périmètre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sont soumises à l'avis de l'Architecte de Bâtiments de France .
- l'AVAP et la ZPPAUP ont les mêmes objectifs : mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain, paysager, environnemental dans une démarche de développement durable du village.

Les différentes étapes d'élaboration de l'AVAP

Phase 1 : diagnostic

Conformément à l'article L.642-1 du Code du Patrimoine, le dossier d'AVAP est constitué sur la base d'un diagnostic préalable qui porte sur les patrimoines, mais également sur les questions environnementales ; Il prend en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

- le diagnostic patrimonial s'est attaché à inventorier et réactualiser tous les éléments pouvant être regroupés sous la notion de « patrimoine » présents sur le territoire.
- le diagnostic environnemental doit être basé sur la prise en compte de trois objectifs :

• l'équilibre entre le renouvellement urbain, l'utilisation économe des espaces naturels et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable,
• la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
• l'écologie et la qualité environnementale.

Phase 2 : propositions d'orientations

À l'issue du diagnostic la phase 2 porte sur la construction du projet. Il s'agira de définir des critères en vertu desquels, on exigera ou on recommandera, dans telle ou telle partie de la commune placée en AVAP des prescriptions particulières .

Les orientations ainsi définies seront reprises dans l'ensemble des documents qui feront l'objet de l'arrêté de création de l'AVAP.

La composition du dossier d'AVAP

Le dossier d'AVAP comprendra obligatoirement :

• le rapport de présentation de l'AVAP
• le document graphique de zonage : délimitation de l'AVAP avec ses zones, secteurs et sous-secteurs éventuels selon nécessités.
• le règlement : prescriptions et recommandations.

La procédure

Le projet arrêté par la Commune sera :

- présenté pour avis à la Commission Régionale de la Protection des Sites avant enquête,
- transmis pour avis au Personnes Publiques Associées, (délai de consultation : 2 mois)

Le projet éventuellement modifié et complété est soumis à enquête publique : délai 1 à 2 mois

Après accord du Préfet du Département, la commune délibère pour validation définitive du dossier d'AVAP.

A ce stade de la procédure, le diagnostic préalable a fait l'objet d'une brochure de présentation consultable en Mairie dans le cadre de la concertation.

Conseil Municipal du 20 mars 2015

VENTE DE LA PARCELLE B 613

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 20 000 €.

BIENS VACANTS SANS MAITRE

Madame Caignard informe du lancement de la procédure des biens vacants sans maître pour la parcelle B64, route de Meulan.

CONVENTION d'ASSISTANCE POUR LA REVISION DU PLU AVEC LA CACP

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la révision du PLU pour être en cohérence avec la loi ALUR. Il propose de signer une convention avec la CACP pour la mise à disposition de ses services pour la mise en œuvre de la révision du PLU.

CONVENTION AVEC TOPO ETUDES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude entre la commune et ERDF, permettant :
- le renforcement du réseau basse tension avenue des Coteaux.
- le passage de distribution sur la parcelle B673, appartenant à la Commune.

PROTECTION ET VALORISATION DE LA FORËT DE L'HAUTIL

- Considérant l'intérêt écologique, faunistique, floristique et paysager de la forêt de l'Hautil,
- Considérant la volonté partagée par la Commune de Boisemont et par le département du Val d'Oise de bénéficier d'un outil de veille foncière sur les lisières de cette forêt,

demande le classement en zone de préemption Espace Naturel Sensible Départemental des lisières de la forêt concernant les parcelles A203, A204, A285, B756, B555, B576, B738, B369, B370.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il convient de préciser à quelle opération sera affectée la réserve parlementaire de Monsieur le Député. Il propose de l'allouer à la rénovation du chauffage de l'église, dont l'installation existante est très dégradée.

Conseil Municipal du 10 avril 2015

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve le compte administratif 2014, présentant les résultats suivants :

Sections	Dépenses	Recettes	Résultats
FONCTIONNEMENT	603 169,89 €	779 350,69 €	176 180, 80 €
INVESTISSEMENT	552 219,46 €	327 959,17 €	- 224 260,29

AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 779 363,11 €
Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire :	
Excédent antérieur reporté	603 182,31 €
Résultat de l'exercice	176 180,80 €
Excédent au 31/12/2014	779 363,11 €
Affectation obligatoire au compte 1068	
A l'apurement du déficit	- 360 452,16 €
Affectation en report à nouveau	418 910, 95 €

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2014 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015, présenté comme suit :

Sections	Crédits votés	Dont restes à réaliser
INVESTISSEMENT		
Dépenses	824 292,58 €	336 683,12 €
Recettes	824 296,58 €	294 925,01 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 078 630,00 €	
Recettes	1 078 630,00 €	

CONTRAT DE PRESTATION MUSIQUE

Le Conseil Municipal,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation pour la participation du Service Départemental d'Incendie et de Secours à la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945,
- précise que le coût de cette prestation (200 €) sera imputé au budget communal.

VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la TEOM qui était de 8,30% pour 2014.
Le Conseil Municipal fixe le taux de la TEOM 2015 à 8,30%.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de l'attente de devis pour préciser l'opération affectée à la réserve parlementaire.
Trois projets sont à l'étude :
le chauffage de l'église, l'accueil de la Mairie et la cuisine de l'école.

Monsieur Pernel demande si le Tribunal Administratif a rendu sa décision concernant les deux affaires en cours concernant Monsieur et Madame Lainée
Madame Caignard informe que le Tribunal a statué sur les deux affaires, soit :
- sur le plan d'alignement rue de la Mairie
- l'arrêté d'alignement au droit de propriété.

Les requêtes de Monsieur et Madame Lainée sont rejetés et ils sont condamnés à verser la somme de 2500 € à la Commune.

Monsieur le Maire informe :
- le promoteur CFH du projet des 28 maisons vient de changer de géomètre et d'architecte, que la Commune est dans l'attente du dépôt d'un nouveau permis de construire
- le permis de construire du centre équestre est en cours d'instruction.

Madame Caignard informe :
- le lancement de la modification simplifiée du PLU, pour être en conformité avec la loi ALUR.
- la prochaine réunion AVAP se fera en présence de Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France.

COMITE DES FETES

Après avoir dévoilé son programme semestriel, le Comité des Fêtes poursuit ses diverses animations. Au printemps, les sorties de plein air ont été privilégiées. Le 12 avril dernier, la sortie familiale au « Parc des Bisons » à Muchedent, près de Rouen, a ravi les participants. Après un court voyage en bus, la journée a commencé par une visite pédagogique au cours de laquelle un guide nous a expliqué de façon ludique, l'utilisation du tipi, la vie des Indiens et les origines du bison.

A midi, trois tablées ont été dressées dans un restaurant au charme canadien. Le repas, principalement composé de viande de bison, était un régal pour les papilles et un bon moment de partage et de découverte pour les petits et les grands. La journée, bien ensoleillée, s'est achevée par la visite d'un splendide domaine pour découvrir l'élevage, encore méconnu, de cervidés et de bisons. Ce fut un réel dépaysement pour les amateurs de la nature et de grands espaces.

Le dernier dimanche du mois de mai a eu lieu notre habituelle journée de pêche aux étangs de Sagy. Malgré un ciel capricieux, une quinzaine de pêcheurs ont investi les lieux de bonne heure. A la mi-journée, les amateurs de la gaule et leurs familles s'invitent à partager leur repas dans une ambiance chaleureuse et conviviale. L'après-midi, sous une pluie persistante, quelques courageux ont continué à traquer la truite et à profiter du cadre naturel magnifique. Encore une journée de détente bien appréciée.

Le dimanche 7 juin, sous un beau soleil printanier, une trentaine de Boisemontais ont enfilé leur jogging et leurs baskets pour une randonnée dans la forêt de l'Hautil. Enfants, parents et grands-parents , à pied, à vélo et même en tandem. Tous étaient motivés pour fouler les sentiers forestiers. Le départ a été donné vers 10h30 près de l'école. Le groupe s'est vite divisé selon le rythme de chacun mais tout le monde a bien profité de ce moment de liberté et d'échange. Sans médailles ni podium, mais en récompense bien méritée, un apéritif fut offert à tous dans une ambiance amicale et joyeuse. Une initiative plaisante, à renouveler et à développer.

PLAN CANICULE

Dans le cadre du Plan Canicule, la Mairie ouvre un registre communal pour recenser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap ou leur isolement.

En cas de canicule, les services municipaux contactent les personnes inscrites sur ce registre pour leur donner de l'information et leur apporter des conseils. Les données fournies peuvent aussi être transmises à la Préfecture pour tout déclenchement d'un plan d'alerte.

L'inscription sur ce registre s'effectue en Mairie et est ouverte à toutes les personnes de plus de 65 ans isolées ainsi qu'aux personnes handicapées.

Mairie de Boisemont

Ouverture au public : mardi, vendredi, samedi 9h à 12h
mercredi de 16h à 18h30
Tél : 01 34 42 34 98
Fax : 01 34 42 35 68
Adresse électronique :
commune.boisemont@wanadoo.fr
Site : www.ville-boisemont.fr
Mini crèche les doudous : lesdoudous95@orange.fr.
Site : http://creche-lesdoudous-boisemont.weebly.com/

Numéros d'Urgence

SAMU 15, Police 17, Pompiers 18

Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Centre Antipoison	01 40 05 48 48
GAZ (dépannage)	0810 43 30 95
EDF (dépannage)	0810 33 30 95
VEOLIA (eau)	0811 90 04 00
CYLUMINE(éclairage public)	0805 20 06 69

http://www.cylumine.fr/